

Décision

Générale

colonial

Décision n° 947 du 20 septembre 1939.

n° 947

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 514 du 30/09/1939

Date de publication
20 septembre 1939

Date du numéro
30 septembre 1939

TEXTE INTÉGRAL

M. Ernoux (Lucien), chef du Service de la sûreté générale, à Djibouti, est habilité à viser les passeport et titres de voyage pour la France et les colonies françaises.